



Nombre de membres en exercice : 14

Date de la convocation : 21 octobre 2022

Date du prochain conseil municipal le mardi 8 novembre 2022.

Le deux novembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Selommes se sont réunis en salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Claire Foucher-Maupetit, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Aurore Collonnier, Claire Foucher-Maupetit et Nathalie Tondereau. Messieurs Maurice Bodin, Julien Boutard, Pierre Collonnier, Cyril Gomas, Claude Husson, Philippe Bellanger, Joseph Limouzin et Mickaël Saillard.

Absent(e)s excusé(e)s : Martine Guitton donne pouvoir à Claire Foucher-Maupetit
Jean-François Lhommeau donne pouvoir à Philippe Bellanger

Madame le Maire demande de désigner comme secrétaire de séance Isabelle Brillard aidée de Nathalie Tondereau.

VOTE (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

Madame le Maire Claire Foucher-Maupetit ouvre la séance. Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est rempli.

Ordre du jour :

1. Délibération pour le remplacement de l'adjoint démissionnaire
2. Élection du nouvel adjoint
3. Délibération des indemnités d'élus
4. Modification des commissions communales
5. Questions diverses

Madame le Maire donne la parole à Claude Husson qui lit le courrier de démission de son poste d'adjoint qu'il a envoyé à la Sous-Préfecture.

Ordre du jour :

1. Délibération pour le remplacement de l'adjoint démissionnaire

Madame le Maire fait part du courrier de la Sous-Préfecture, reçu en mairie en date du 21 octobre 2022, acceptant la démission de Claude Husson, 4^{ème} adjoint.

En conséquence le 4^{ème} poste d'adjoint est vacant. Tous les conseillers municipaux en ont été informés lors de rencontres avec Madame le Maire.

Dès lors que le nombre minimum fixé à l'article L.2122-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) est respecté, à savoir au moins un adjoint, le conseil municipal peut, lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant à la suite d'une démission ou d'un décès, décider de ne pas le remplacer.

Madame le Maire, au vu de la surcharge de travail importante et du suivi des dossiers en Mairie, propose de maintenir ce poste de 4^{ème} adjoint.

Le poste vacant devra être pourvu dans les quinze jours conformément aux dispositions de l'article L.2122-14 du CGCT, à savoir avant le 4 novembre 2022.

Il est proposé de voter pour la reconduction de la place vacante.

VOTE (14 votants) : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

2. Élection du nouvel adjoint

Afin de remplacer Claude Husson, en 4^{ème} adjoint sortant, Madame le Maire demande qui est candidat sur ce poste.

- ❖ Une seule candidature, celle de Maurice BODIN.

Elle invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Mme Isabelle BRILLARD est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Aurore COLLONNIER et Cyril GOMAS

Résultat des votes à bulletin secret : 14 votants

- Maurice BODIN – 9
- Bulletins blancs – 4
- Bulletin invalide - 1

Maurice BODIN est élu, au premier tour, en tant que 4^{ème} adjoint.

Claude Husson restera au conseil municipal en tant que 7^{ème} conseiller dans le tableau municipal.

3. Délibération des indemnités d'élus

Madame le Maire propose que les indemnités des élus restent les mêmes que celles votées le 9 juin 2020 (délibération 2020 /35) et de ne pas augmenter les dépenses communales.

- Maire : $31\% + (40,3\% - 31\%) / 2 = 35,65\%$ de l'indice brut en vigueur.
- Adjoints : $8,25\% + (10,7\% - 8,25\%) / 2 = 9,48\%$ de l'indice brut en vigueur.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter en ce sens.

VOTE (14 votants) : Pour : 14 Contre : 14 Abstention : 0
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

4. Modification des commissions communales

Madame le Maire propose de faire le point de chaque commission suite au résultat du vote du nouvel adjoint et d'apporter les modifications suivantes :

- Finances : Suppression de Claude Husson en tant que membre.
- Vie scolaire : Nomination de Maurice Bodin en tant que vice-président à la place de Claude Husson. Rajout de 2 membres : Philippe Bellanger et Mickael Saillard.
- Marché de Selommes : Rajout comme membre : Mickael Saillard.
- Communication : Rajout comme membre : Nathalie Tondereau.
- Syndicat scolaire du transport : Maurice Bodin remplace Claude Husson en tant que titulaire.
- La commission Correspondant Défense : devient « Commission Correspondant Défense et Sécurité ».

5. Questions diverses

- **Informations sur le SIVOS de la Chauvinière**

Madame le Maire évoque la dissolution possible du SIVOS de la Chauvinière et explique le devenir du bâtiment : le club house, la tribune et les vestiaires.

- **Chef de Centre des Pompiers de Selommes**

Pierre Collonnier demande si Patrice Bizieux, chef des pompiers de Selommes part à la retraite. Madame le Maire lui confirme que c'est exact.

Pierre Collonnier, propos confirmés et appuyés par Aurore Collonnier, fait part au conseil municipal qu'il souhaite que le responsable du Centre reste un pompier bénévole et non professionnel. Madame le Maire répond que le choix du Chef d'un Centre de Secours n'est pas de son ressort mais répond à des critères précis. Il y a un jury désigné par le SDIS, cela dépend également du grade et des candidatures au poste.

- **Compte-rendu de réunion de conseil municipal**

Nathalie Tondereau nous fait part qu'elle apprécie le changement de forme apporté aux comptes-rendus.

- **Réunion publique sur la fibre**

Suite aux nombreux travaux sur la fibre sur la commune, Philippe Bellanger informe qu'il y aura une réunion publique le lundi 14 novembre 2022 à 18h30 avec un intervenant de Val de Loire numérique.

- **Marché de Noël**

L'organisation générale est en cours :

- Création des affiches
- Réalisation des palettes, elles seront posées le week-end du 5 et 6 novembre 2022.

- **Travaux Effacement des réseaux**

Joseph Limouzin précise que suite aux travaux de la Grande Rue, les commerçants et notamment la pharmacie restent ouverts et accessibles.

- **Location du Presbytère**

Une annonce a été passée concernant la location du logement du Presbytère.

- **Accueil des nouveaux arrivants**

Une affiche concernant les nouveaux arrivants dans la commune est en cours.

Madame le Maire précise qu'une enveloppe contenant un bon d'achat de 10€, à dépenser dans les commerces de la commune, sera offerte.

L'Agence d'attractivité du CD participe également en offrant des sacs en tissu « Vivre en Loir-et-Cher ».

La séance est levée à 21h00